

ANGLAIS MARITIME

Durée

3 Jours

Référence Formation

7-LA-MAR

Objectifs

Réactualiser les connaissances de base en anglais
Comprendre et utiliser l'anglais maritime (vocabulaire et règles)
Améliorer la compréhension et l'expression orale dans les situations professionnelles courantes (face à face, VHF)

Participants

Toute personne souhaitant consolider ses bases linguistiques et progresser en langue anglaise dans son métier
Tout opérateur portuaire (personnel des ports, pilotage, remorquage, lamanage, manutentionnaires, avitailleurs, shipchandler), affaires maritimes, chantiers ou intervenants techniques

Pré-requis

Niveau B2 intermédiaire minimum
Audit préalable obligatoire

Moyens pédagogiques

Formateur expert dans le domaine
Mise à disposition d'un ordinateur, support de cours remis à chaque participant, vidéo projecteur, tableau blanc et paperboard
Feuille de présence signée en demi-journée, évaluation des acquis tout au long de la formation, questionnaire de satisfaction, attestation de stage

PROGRAMME

1. Présentation, évaluation des stagiaires
Compréhension, expression, prononciation
Rappels de grammaire basique
Anglais OMI
Se présenter en anglais, les dates et heures
2. Le navire
Description en relation avec l'activité (dimensions, avant, arrière, équipement de manoeuvre, pavillon, équipage,...)
3. Le port
Les éléments techniques (jetée, quai, feux, bassin, ...), le personnel portuaire et les acteurs (capitainerie, pilote, remorquage), les conditions maritimes (courant, marées,...), la sécurité portuaire
4. Accostage-Décostage
Le bord à quai, les distances avant-arrière, les équipements d'amarrage, les aussières, échelle de pilote, coupée, le lamanage (personnel, matériel), les incidents
5. Les urgences
Feu et explosion à bord, voies d'eau, accidents (chute d'une échelle, de la coupée, d'un conteneur,...), les premiers secours, les intervenants extérieurs (pompiers, médecins,...)
6. Les opérations de chargement/déchargement
Les équipements, l'organisation à bord et à terre, la marchandise (conteneur, marchandise dangereuse,...), le saisissage,...
7. La sécurité des personnes
Les équipements de protection individuelle, les consignes particulières (soutage, ...), les voies d'accès et la circulation